

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Calvados

Arrondissement de Caen

Commune de SOIGNOLLES

Envoyé en préfecture le 22/08/2023

Reçu en préfecture le 22/08/2023

Publié le

ID : 014-211406749-20230822-ARRETE\_14\_2023-AR



## **ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 14 / 2023**

### **Circulation réglementée le 26/08/2023**

Le maire de la Commune de Soignolles,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2213-1 et 2,*

*Vu le décret 64262 du 19 août 1965 portant réglementation sur la surveillance et la conservation des voies communales,*

*Vu le Code de la Route, notamment les articles R.417-10 et R.412-28,*

*Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,*

*Vu la décision du Maire d'établir un périmètre de sécurité à l'occasion d'une cérémonie commémorative le Samedi 26 Août 2023,*

*Considérant la nécessité de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour réglementer la circulation lors de la cérémonie commémorative au Monument aux Morts,*

### **ARRÊTE**

**Article 1** : Afin de sécuriser le public présent au Monument aux Morts, la rue du Tilleul sera temporairement interdite à la circulation, le **Samedi 26 Août 2023 de 15 h 00 à 19 h 00** ;

**Article 2** : Afin de sécuriser le public présent au Monument aux Morts, la rue des Marronniers depuis son intersection avec la rue du Tilleul jusqu'à son intersection avec la rue des Glycines sera temporairement interdite à la circulation, le **Samedi 26 Août 2023 de 15 h 00 à 19 h 00** ;

**Article 3** : La signalisation réglementaire sera mise en place, conformément aux présentes dispositions ;

**Article 4** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur ;

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la commune et sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Calvados
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de MOULT-CHICHEBOVILLE
- Monsieur le Directeur de l'Agence Routière Départementale de Falaise

Cet arrêté sera également adressé pour information à :

- Monsieur le Maire de LE BÛ SUR ROUVRES

Fait à Soignolles, le 22 août 2023

Le Maire, Patricia FIEFFÉ

